## FRANCE RELANCE EN ESSONNE LETTRE D'INFORMATION #7



**NOVEMBRE 2021** 

15 janvier 2021

2020

France Relance comporte encore de nombreux dispositifs ouverts, sur ses trois volets (compétitivité, transition écologique et cohésion).

Cette lettre d'information en présente une sélection, pertinente pour le territoire.

La liste complète des appels à projet en cours et à venir est disponible sur le lien suivant : cliquez-ici



informations

Plan de soutien aux associations de lutte contre la pauvreté

## **VOLET COMPÉTITIVITÉ**

### CHÈQUES RELANCE EXPORT

Le Chèque Relance Export prend en charge 50 %, dans la limite d'un plafond (compris entre 1 500€ et 2 500€ selon les prestations), des dépenses éligibles (avec un plancher de valeur de 500 euros) d'une prestation d'accompagnement à l'international pour les PME et ETI françaises.

Cette mesure s'inscrit dans une série de mesure visant à renforcer la force de frappe des entreprises françaises à l'international dans le contexte de reprise de l'activité et de concurrence étrangère accrue.

Plus d'informations : cliquez-ici



# FRANCENUM - RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT DE LA TRANSITION NUMÉRIQUE

#### Des formations gratuites pour expérimenter le numérique

France Num, grâce à France relance, propose des accompagnements pour aider les TPE et PME à débuter avec les outils numériques ou à mieux les utiliser pour maintenir ou développer leur activité.

Deux types d'accompagnement sont proposés :

- La sensibilisation, formation centrée sur des difficultés opérationnelles pouvant être résolues par des solutions ou des usages numériques spécifiques.
- L'accompagnement-action qui permet de tester des outils et des usages dans le contexte de l'entreprise et d'échanger avec les formateurs et les autres entreprises en apprentissage.

Tous les secteurs d'activités sont éligibles.

#### Aides financières

Plusieurs aides financières sont disponibles pour soutenir la transition numérique des entreprises. En particulier :

- Le Compte personnel de formation (CPF) est un dispositif qui permet à tous les actifs en France de bénéficier d'un crédit en euros. Chaque année une personne active et qualifiée voit son compte CPF crédité de 500€. Ce montant est porté à 800€ pour les actifs non qualifiés . Le CPF permet d'acheter directement des formations labellisées.
- Il est aussi possible de financer une formation pour un salarié par le biais de l'OPérateur de Compétences (OPCO) de son entreprise. L'OPCO d'une entreprise dépend de sa branche sectorielle. Une fois celui-ci déterminé, il suffit de se rendre sur son site internet pour prendre connaissance de la marche à suivre pour obtenir la prise en charge des formations identifiées.

Plus d'informations : cliquez-ici

### **AAP « LOGISTIQUE 4.0 »**

Annoncé le 21 octobre 2021 et doté d'un budget prévisionnel de 90M€, cet AAP s'inscrit dans le cadre de la stratégie d'accélération « digitalisation et décarbonation des mobilités » du PIA 4.

#### Cet AAP cible 3 besoins:

La digitalisation des chaînes logistiques :

Les projets attendus concernent des solutions de digitalisation, offrant des innovations technologiques ou organisationnelles renforçant la souveraineté, la compétitivité économique et écologique et la sûreté de la chaîne logistique.

■ La transition vers des chaînes logistiques écologiquement durables :

Les projets attendus doivent accélérer le développement de solutions innovantes d'optimisation des chaînes logistiques, dont les bénéfices sont à la fois économiques et écologiques.

L'automatisation des chaînes logistiques :

Les projets attendus concernent l'automatisation des segments maritimes et fluviaux des corridors logistiques, ainsi que des plateformes aéroportuaires, et l'intégration des segments dans un concept global d'automatisation de la chaîne logistique multimodale.



L'appel à projets est ouvert jusqu'au 15/05/2022

Pour télécharger le cahier des charges de l'appel à projets : cliquez-ici

### **FONDS FRANCE RELANCE ÉTAT-RÉGIONS (FFRER)**

Le FEDER investit aux côtés des Régions et d'investisseurs privés dans des fonds d'investissements régionaux ou interrégionaux de capital développement-transmission ou de rebond, pour renforcer le capital des PME, notamment les petites PME de moins de 50 salariés.

Opérationnel depuis le 7 octobre 2021, ce dispositif du plan de relance, abondé à hauteur de 250 millions d'euros par l'État, vise à :

- Encourager le développement de fonds régionaux de taille significative
- Renforcer le bilan des petites et moyennes entreprises dans les territoires
- Accroître la compétitivité et la capacité de résilience et d'investissement à long terme de ces entreprises
- Permettre aux fonds régionaux, par effet de levier, d'attirer des investisseurs privés, en les faisant mieux connaître aux acteurs privés.

Plus d'informations : cliquez-ici

## AAP STRATÉGIE D'ACCÉLÉRATION SUR LA 5G ET LES FUTURES TECHNOLOGIES DE RÉSEAUX DE TÉLÉCOMMUNICATIONS

Cet appel à projets cherche à soutenir les propositions de projets portant sur :

- Le développement de solutions souveraines pour les réseaux télécoms garantissant un haut niveau de sécurité et de fiabilité.
- Le lancement de travaux de R&D amont afin d'anticiper les évolutions de la 5G et l'arrivée de la 6G.
  - Les projets attendus doivent présenter un budget supérieur à 2 000 000€, ce montant peut être abaissé à 1 000 000 € pour les PME présentant un projet individuel.
  - L'appel à projets est ouvert à tous types de structure disposant d'une personnalité morale.
  - Les projets pourront être individuels ou collaboratifs.

L'aide apportée sera constituée d'une part de subvention et d'une part d'avance récupérable.



L'appel à projets est ouvert jusqu'au 8 juin 2022 à 12h avec deux relèves intermédiaires, une le 17 décembre 2021 à 12h et une seconde le 9 mars 2022 à 12h.

## **VOLET COHÉSION**

### **AMI MANUFACTURES DE PROXIMITÉ**

Le calendrier indicatif de cet AMI est le suivant :

- Vague 1 : dépôt 4 novembre 2021 midi
- Vague 2 : dépôt 13 janvier 2022 midi
- Vague 3 : dépôt 3 mars 2022 midi
- Les lauréats seront accompagnés par des experts dans le cadre d'un programme d'incubation pour accélérer leur projet durant 4 mois.
- Le Comité de Sélection statuera sur la subvention qui leur sera attribuée durant ce temps d'incubation.
- Les lauréats rentreront ensuite dans la seconde phase du programme d'ingénierie, à savoir un accompagnement sur mesure de deux ans par des experts dédiés.

#### Les structures soutenues :

- Sont implantée prioritairement sur des territoires fragiles
- Proposent des espaces de travail mutualisés à destination d'une communauté professionnelle
- Permettent aux professionnels comme à d'autres acteurs du territoire de monter en compétences et de susciter des vocations
- Intègrent des parties prenantes variées, publiques comme privées, dans une démarche de coopération territoriale et de gouvernance partagée

Pour plus d'informations : cliquez-ici

### 1 JEUNE, 1 SOLUTION

L'OBJECTIF: offrir une solution à chaque jeune et mobiliser un ensemble de leviers (aides à l'embauche, formations, accompagnements, aides financières aux jeunes en difficulté, etc.) pour répondre à toutes les situations.

Les principales mesures du dispositif 1 Jeune, 1 Solution sont :

- La prime à l'apprentissage, qui permet d'alterner formation en entreprise et en centre de formation d'apprentis ;
- La prime au contrat de professionnalisation, qui permet l'acquisition, dans le cadre de la formation continue, d'une qualification professionnelle ;
- La Garantie Jeune, qui permet d'accompagner vers l'emploi ou la formation les jeunes par la signature d'un contrat avec une mission locale ;
- Le Contrat Initiative Emploi (CIE), qui propose un parcours associant mise en situation professionnelle et accès facilité à la formation et à l'acquisition des compétences ;
- Le Parcours Emploi Compétences (PEC), qui est un contrat aidé, pensé pour permettre aux personnes les plus en difficulté de s'insérer durablement dans le monde professionnel en s'appuyant sur le triptyque emploi-formation-accompagnement;
- L'accès à diverses formations.

## **VOLET ÉCOLOGIE**

#### **FRANCE RENOV'**

France Rénov', le service public de la rénovation de l'habitat, sera dès le 1er janvier 2022 le point d'entrée unique pour tous les parcours de travaux : il donnera aux Français un égal accès à l'information, les orientera tout au long de leur projet de rénovation, et assurera également une mission sociale auprès des ménages aux revenus les plus modestes.

Ce réseau sera organisé territorialement, avec le concours des Régions et s'articulera de façon complémentaire avec les programmes locaux d'amélioration de l'habitat conduits par les collectivités territoriales.

Les informations et conseils délivrés par France Rénov' viseront à sécuriser le parcours de rénovation énergétique, faciliter la mobilisation des aides financières et mieux orienter les ménages vers les professionnels compétents en s'appuyant sur :

- Une plateforme web (france-renov.gouv.fr) unique
- Un numéro de téléphone national unique (0 808 800 700) pour joindre les conseillers France Rénov'
- Un réseau de plus de 450 guichets uniques « Espaces Conseil France Rénov' »

Pour plus d'informations : cliquez-ici

### AAP RÉGIONAL VÉLO

Dans le cadre de France Relance, une enveloppe de 150 M€ est dédiée au financement d'aménagements cyclables et de places de stationnement sécurisés pour vélos en gare.

L'OBJECTIF: accélérer la pratique cyclable en levant les freins principaux, à savoir la sécurité des cyclistes dans leurs déplacements du quotidien et la lutte contre le vol de leurs vélos.

De 20,2 M€ pour le stationnement vélo autour des gares franciliennes dont la liste est fixée par le décret suivant : <u>cliquez-ici</u>

Ainsi, en Essonne 1 580 places de vélos devront être aménagées dans 29 gares.

De 18,3 M€ pour les aménagements cyclables.

Cette nouvelle vague d'AAP vise notamment à financer les plus petits projets n'ayant pas pu être déposés au 1er relevé 2021.

L'aide demandée et accordée ne pourra être inférieure à 100 000 € par projet.

Les candidatures peuvent être déposées entre le 19 octobre et le 31 décembre 2021.

### **AAP RÉGIONAL VÉLO 2**

- 25 M€ pour accompagner les territoires dans la définition, l'expérimentation et l'animation de leurs politiques cyclables. Financement entre 50 et 70 % du coût du projet selon le territoire
- Dépôt des dossier sur la plateforme AGIR de l'ADEME
- Les lauréats du 1er AAP ont été annoncés en septembre 2021
- Un 2e AAP sera publié en fin d'année 2021.

AXE 1	AXE 2
Soutenir la construction d'une stratégie de développement d'aménagements cyclables via le financement d'études	Soutenir l'expérimentation de services vélo dans les territoires
•	AXE 4 Soutenir l'ingénierie territoriale pour mettre en œuvre une politique cyclable intégrée à l'échelle du territoire



# UNE NOUVELLE AIDE POUR ACCÉLÉRER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DES ARTISANS, COMMERÇANTS ET INDÉPENDANTS

Le 5 juillet, le Gouvernement a annoncé un accompagnement de 15 millions d'euros afin de proposer des diagnostics gratuits aux TPE et PME et favoriser et accélérer leur transition écologique.

- L'aide: un diagnostic individuel gratuit pour les TPE et PME.
- Réalisé par un conseiller d'une Chambre des métiers et de l'artisanat (CMA) ou d'une Chambre de commerce et d'industrie (CCI).
- L'objectif: Mesurer la maturité écologique de l'entreprise pour déterminer un plan d'actions concret que l'entreprise pourra mettre en œuvre.

Des mesures complémentaires pour valoriser les démarches des entreprises :

- Recherche d'un financement;
- Optimisation de leur mode de production ou de fonctionnement ;
- Engagement d'une démarche de reconnaissance environnementale individuelle ou collective (label Envol, Imprim'vert, Eco-défis, Répar'acteurs, etc.)

Au total : 15 millions d'euros alloués par France Relance afin de réaliser 35 000 diagnostics et 10 000 actions d'accompagnement